



CCAS

VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
(En exécution de l'article R123-16 et suivants
du Code de l'Action des Familles)

Parmain, le 27 MARS 2025

Liste des délibérations - Examinées en séance du Conseil d'administration
En date du mardi 25 mars 2025

2025/03	Approbation du compte financier unique	Adoptée à l'unanimité
2025/04	Affectation des résultats 2024 sur le budget CCAS 2025	Adoptée à l'unanimité
2025/05	Vote du Budget Primitif 2025	Adoptée à l'unanimité
2025/06	Vote des Subventions 2025 aux associations	Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article L. 2125-25 du CGCT
Liste publiée sur le site internet de la commune



Renée BOU ANICH,

Vice-Présidente du CCAS